

Nouakchott, le 26 juillet 2004

*Direction des Affaires Politiques  
et des Libertés Publiques*

Récépissé N° 0270 Portant déclaration d'une association dénommée :  
« *Association de la Sauvegarde Sociale pour les Droits et l'Avenir de l'Enfant* »

Par le présent document, Kaba Ould Alewa, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation délivre, aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'association modifiée dénommée « *Association de la Sauvegarde Sociale pour les Droits et l'Avenir de l'Enfant* » par récépissé n° 1734 en date du 31/08/1994.

Cette association est régie par la loi n° 64.098 du 09 juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi n° 73.007 du 23 janvier 1973 et la loi n° 73.157 du 2 juillet 1973.

Les services compétents du Ministère ont reçu les pièces suivantes :

- Demande de reconnaissance en date du 20/05/2000
- Procès verbal de l'Assemblée Générale en date du 20/05/2000
- Nouveau Statut de l'Association
- Nouveau Règlement Intérieur de l'Association

Les responsables de l'Association sont tenus de donner à la déclaration, objet du présent récépissé, la publicité exigée par les lois et règlements en vigueur, et en particulier, ils feront procéder à son insertion au journal officiel conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 64.098 du 9 juin 1964 régissant les Associations.

Toute modification apportée aux statuts de l'association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de 3 mois au Ministère de l'Intérieur conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 64.098 du 9 juin 1964 régissant les Associations. ✓

Nouvelle dénomination : *Association pour la Sauvegarde Sociale et la Promotion Culturelle Imraguens*

Composition du nouvel organe exécutif

Président: Mohamed El Hassen Ould Bellahi

Secrétaire Général: Abderrahmane Ould Mohamed Abdallahi Ould Bahiya

Trésorier: Ahmedou Ould Abderrahmane

Le Ministre

Traduction conforme  
(DGAPLP)  
Le Directeur Général Adjoint

